

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 mars 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Roland PY, Jean-Michel BARONI, Sylvie BATICLE, Jordan BETHMONT, Justine LEOBON, Marlène LEROYER, Nicolas MELOT, Brigitte MEURGER, Patrice SAUBATTE, Eunice TRAJKOVIC, LUC VILLERMIN, Sophie DA SILVA, Estelle-Sarah BULLE, Jean-François COCHET, Michèle GRENEAU, Guy LUBACZEWSKI

Absent : Jean-Yves TROTTIER

Pouvoirs :

Marta CASQUEIRO à Eunice TRAJKOVIC

Jack AUZANNET à Roland PY

Début de séance : 20 heures 10

Après l'appel nominal, Monsieur le Maire procède à la nomination du secrétaire de séance, Justine LEOBON est désignée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Groupe « Fontenay Pour tous » a déposé une question diverse qui sera traitée après l'ordre du jour.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent en date du 10 février 2015.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour a fait l'objet de deux avis et propose de les traiter dans l'ordre.

Les points de ces ordres du jour seront traités dans l'ordre, suivra la question diverse concernant l'AMETIF, la médecine du travail pour le personnel.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que pour une meilleure compréhension, Monsieur BARONI, préfère, faire voter les comptes administratifs et comptes de gestion 2014, puis affecter les résultats, et dans un deuxième temps faire approuver les budgets primitifs 2015 (commune et assainissement).

Puis on votera, les taux des taxes locales, document reçu depuis seulement quelques jours, et également la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2015/006 : Approbation du Compte Administratif Budget communal 2014

Sous la présidence de Monsieur Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis et de Monsieur Jean-Michel BARONI, 1^{er} adjoint, le conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture de l'année 2013 : 334 763.23 €

Investissement : 143 298.48 €

Fonctionnement : 191 464.75 €

Part affectée à l'investissement : 175 080.00 €

Résultat de l'exercice de l'année 2014 : 159 066.02 €

Investissement : 51 993.41 €

Fonctionnement : 107 072.61

Résultat de clôture de l'année 2014 : 318 749.25 €

Investissement : 195 291.89 €

Fonctionnement : 123 457.36 €

Monsieur BARONI demande au Conseil Municipal s'il souhaite que le budget soit présenté par article ou par chapitre. Madame GRENEAU dit que les élus ont déjà pu parcourir le budget mais pas les fontenaysiens présents dans la salle. Elle souhaite donc que cela soit présenté article par article.

Monsieur BARONI commence donc à détailler tous les articles du budget fonctionnement. Madame GRENEAU revient alors sur sa proposition de détailler par article et suggère de présenter le compte administratif et compte de gestion par chapitre.

Monsieur le Maire rappelle que 2014 est passé et que nous ne pouvons pas revenir sur le budget. Madame GRENEAU approuve et propose le vote article par article pour le budget primitif.

Monsieur BARONI explique qu'en 2014, nous avons mis en place les engagements comptables pour les commandes, qui apparaissent dans le budget (mandats émis et charges rattachées).

Il propose de comparer le compte administratif et le compte de gestion.

Pour le fonctionnement :

Mandat émis : 2 094 662 .71 €

Recettes : 2 201 735. 32 €

On constate un excédent de fonctionnement de 107 172.61 €

Un report de 16 384.75 €

Le cumul de ces 2 chiffres est de : 123 457.36 €

Il faut noter que 133 000 € de charges de 2013 ont été supportées en 2014.

Pour l'investissement :

Mandats émis : 233 358.33 €

Recettes : 285 352.24 €

Excédent : 51 293.51 €

Report sur 2015

143 298.48 € + 51 293 €

On remarque que nous avons un Compte Administratif 2014 de la commune qui correspond au centime près au compte de gestion 2014 ce qui n'était pas le cas l'an passé.

Monsieur BARONI propose de voter du Compte Administratif du budget communal.

Monsieur le Maire quitte la séance durant le vote du CA.

Monsieur BARONI présente la délibération n° 2015/06 et après l'avoir détaillée la soumet au vote :

Le Compte Administratif du budget communal est approuvé à l'UNANIMITE.

Vote du Compte de gestion : Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

Monsieur BARONI présente la délibération n° 2015/007 :

Délibération n° 2015/007 : Approbation du Compte de Gestion
Budget communal 2014

Sous la présidence de Monsieur Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis et de Monsieur Jean-Michel BARONI, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2014 qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture de l'année 2013 : 334 763.23 €
Investissement : 143 298.48 €
Fonctionnement : 191 464.75 €
Part affectée à l'investissement : 175 080.00 €

Résultat de l'exercice de l'année 2014 : 159 066.02 €
Investissement : 51 993.41 €
Fonctionnement : 107 072.61

Résultat de clôture de l'année 2014 : 318 749.25 €
Investissement : 195 291.89 €
Fonctionnement : 123 457.36 €

Monsieur BARONI soumet au vote la délibération n° 20015/007

Le Compte de Gestion du budget communal est approuvé à l'UNANIMITE.
--

**Délibération n° 2015/008 : Affectation du Résultat
Budget communal 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2014 approuvé par le conseil Municipal,

Considérant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître un excédent de
fonctionnement de : 123 457.36 €

Il est demandé au conseil Municipal d'affecter cet excédent de clôture de l'exercice 2014
dans le cadre du budget primitif ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : 7 072 € (compte 002)
Investissement : 116 385.36 € (compte 1068)

Monsieur BARONI soumet la délibération au vote.

Madame GRENEAU dit que c'est difficile de faire de l'affectation sans connaître le budget
primitif.

Monsieur BARONI informe qu'il y a un ordre à respecter dans les votes, Madame GRENEAU
approuve.

Monsieur BARONI rappelle que l'idée était de limiter les coûts de fonctionnement et de faire
des investissements, et dit qu'il faut rester dans cette logique.

La prudence serait d'affecter un maximum de résultat sur l'investissement 2015.

Madame GRENEAU dit que ce n'est pas grave, que le groupe « Fontenay pour tous » va
s'abstenir. La délibération sera votée car il y aura la majorité des voix.

Monsieur BARONI précise qu'il comprend qu'on ne peut pas voter un Budget Primitif sans connaître le détail.

Monsieur le Maire ne comprend pas où est le problème avec cette affectation de résultat de 7 072 € ?

Madame BULLE dit qu'elle n'a pas encore vu en détail le budget 2015, et qu'elle préfère s'abstenir sur une affectation car elle ne sait pas à quoi elle va servir.

A propos de la majorité, Monsieur MELOT demande à Madame GRENEAU si elle a un problème avec la proportionnelle. Vous représentez 386 voix, vous l'avez écrit dans votre tract.

Pourquoi vous ne réglez pas le problème avec le Parti Socialiste qui est aujourd'hui au pouvoir?

Madame GRENEAU informe que dans « Fontenay pour tous », tout le monde n'est pas socialiste et ils y tiennent beaucoup.

La Sentinelle n'a rien à voir avec le Parti Socialiste.

Mes problèmes politiques je les règle avec le parti et au Parti Socialiste je ne parle jamais de la commune. Je suis conseillère municipale, et dans le groupe « Fontenay pour tous » on parle de généralités.

Jean-François COCHET dit que dans le tract c'était un constat du nombre de voix recueillies.

Monsieur MELOT dit que la majorité le prend comme un reproche, Madame GRENEAU répond qu'il ne faut pas.

On applique la loi, les 19 sièges sont répartis ainsi.

Madame BULLE rappelle que ce qui gêne son groupe, c'est la faible participation dans les instances décisionnelles.

Monsieur le Maire demande de fermer la parenthèse.

L'Affectation du Résultat est approuvée à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions.

Délibération n° 2015/010 : Approbation du Compte Administratif 2014

Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis et de Monsieur Jean-Michel BARONI, 1^{er} adjoint, le conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture de l'année 2013 : 273 477.50 €

Investissement : 234 834.25 €

Fonctionnement : 38 643.25

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice de l'année 2014 : 20 459.77

Investissement : 15 213.93 €

Fonctionnement : 5 245.84 € €

Résultat de clôture de l'année 2014 : 293 937.27 €

Investissement : 250 048.18 €

Fonctionnement : 43 889.09 €

Monsieur BARONI expose que le budget Assainissement est un budget qui reste inchangé depuis des années. Dans le budget Assainissement on parle des eaux usées.

Madame GRENEAU rappelle qu'une délégation a été donnée au SIAEP et au SIAH.

Monsieur le Maire informe que les réseaux d'assainissement deviendront intercommunaux bientôt, c'est ce qui se profile.

Là aussi le Compte Administratif 2014 correspond au centime près avec le Compte de Gestion 2014.

Monsieur BARONI soumet la délibération au vote.

Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du budget.

Le Compte Administratif 2014 du budget Assainissement est approuvé à l'UNANIMITE.

Monsieur le maire rejoint le Conseil Municipal.

**Délibération n° 2015/011 : Approbation du Compte de Gestion 2014
Assainissement**

Sous la présidence de Monsieur Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis et de Monsieur Jean-Michel BARONI, 1^{er} adjoint, le conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture de l'année 2013 : 273 477.50 €

Investissement : 234 834.25 €

Fonctionnement : 38 643.25

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice de l'année 2014 : 20 459.77

Investissement : 15 213.93 €

Fonctionnement : 5 245.84 € €

Résultat de clôture de l'année 2014 : 293 937.27 €

Investissement : 250 048.18 €

Fonctionnement : 43 889.09 €

Monsieur BARONI soumet la délibération au vote.

Le Compte de Gestion 2014 du budget Assainissement est approuvé à l'UNANIMIT

Délibération n° 2015/012 : Affectation du résultat 2014
Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis et de Monsieur Jean-Michel BARONI, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture de l'année 2013 : 273.477.50 €
Investissement : 234 834.25 €
Fonctionnement : 38 643.25 €

Résultat de l'exercice de l'année 2014 : 20 459.77 €
Investissement : 15 213.93 €
Fonctionnement : 5 245.84 €

Résultat de clôture de l'année 2014 : 293 937.27 €
Investissement : 250 048.18 €
Fonctionnement : 43 889.09 €

Monsieur BARONI soumet au vote la délibération n° 2015/02.

L'Affectation du Résultat du budget Assainissement est approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n° 2015/009 : Approbation du Budget Primitif 2015
Commune

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 comme suit :

Total Budget Primitif 2015 : 3 021 433 €
Dépense et recettes de fonctionnement : 2 098 663 €
Dépenses et recettes d'investissement : 922 770 €

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif 2014 était un budget d'attente, car il a fallu prendre connaissance des dossiers et comprendre les mécanismes et les flux financiers.

En 2015, l'accent est mis sur les investissements, et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il présente une économie en fonctionnement, et un total d'investissement de 800 770 €.

On constate que dans le village il faut investir en fonction de nos possibilités. En ce moment il y a une conjoncture favorable au niveau des emprunts.

Pour l'avenir, des nouvelles peu réjouissantes : Les budgets de fonctionnement vont être encore amputés. Rien qu'en matière de répartition des ressources à la CARPF, on risque de perdre les 137 500 € de la Dotation de Solidarité, historique à la CARPF. Cette répartition

n'est pas conforme et on commence à nous prévenir que dans la nouvelle intercommunalité, cette dotation risque de disparaître.

On se battra pour l'avoir différemment, en travaux ou en prise en charge de la part de la Communauté d'Agglomération.

Ne pas avoir assez de recettes en fonctionnement, bloque de fait, l'investissement.

On nous annonce, pour 2015, en France, environ 1 500 communes qui seront en cessation de paiement. C'est pour cela que nous vous présentons un budget d'investissement raisonnable.

Le budget prévisionnel 2015 Fonctionnement va être présenté article par article.

Il est équilibré.

Nous allons voir l'importance des 7 072 € (affectation du résultat 2014) reportés sur le fonctionnement.

On prévoit un budget en baisse pour l'électricité et le gaz. Les tarifs vont être renégociés grâce au groupement d'achat.

A la demande du Trésorier payeur depuis quelques années, la commune mandatait une estimation globale pour l'année, du coût du gaz et de l'électricité.

Monsieur le Maire informe que le Trésorier a reconnu que c'était une erreur. A partir de cette année, la commune règlera ses consommations réelles à échéance.

Monsieur COCHET demande avec qui se fait la renégociation des prix ?

Monsieur le Maire explique que nous avons passé un marché avec le syndicat SIGEIF pour le gaz et bientôt pour l'électricité.

Les Dépenses : 2 098 663 €

Concernant l'alimentation, nous avons dépensé beaucoup moins en 2014.

Fournitures administratives : cela comprend beaucoup de choses, notamment les ramettes de papier. Il va falloir mettre de l'ordre, on ne sait pas qui photocopie quoi.

Madame BULLE remarque que **les contrats de prestations de service** augmentent. Monsieur BARONI dit que tous les contrats vont être revus mais pour ceux qui sont en cours on ne peut rien faire.

Le fonctionnement va aussi servir à entretenir les terrains. L'investissement ne sera pas au détriment du fonctionnement, on va continuer à fonctionner.

Madame BULLE remarque que dans l'article **Bois et forêt** il est prévu de l'investissement alors qu'il n'y avait rien en 2014.

Monsieur le Maire informe que mercredi prochain, une Commission d'Appel d'Offres est prévue pour le marché des Espaces Verts car l'entreprise VIAVERT a déposé le bilan.

Egalement un marché de voirie sera ouvert après le 10 avril.

Assurances : Les assurances ont doublé.

Monsieur BARONI dit que la différence est énorme. Madame BULLE pense que ce sont certainement des factures de 2013 payées en 2014.

Monsieur BARONI explique que ce n'est pas la raison.

Le problème est que la mairie s'est retrouvée non assurée et un marché a été passé en urgence en décembre 2013. Pour les mêmes garanties, on est passé de 9 500 à 18 000 €. Madame GRENEAU confirme que le marché a été passé dans la précipitation.

On va également revoir de ce marché avant la fin de l'année.

La finalité d'un marché est de ne pas doubler les montants.

Etudes et recherches : Nous allons faire des études de probabilités et de faisabilité. Il est prévu 15 000 €.

Organismes formation 6 000 €, pour les agents car c'est nécessaire.

Madame GRENEAU veut savoir si cela concerne aussi les élus.

Monsieur le Maire répond que oui.

Honoraires 10 000 € pour les avocats. Michèle GRENEAU dit que cela sert aussi pour les huissiers lors de l'arrivée des gens du voyage ou des rom.

Frais de transport divers ceci concerne la commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Un marché a été passé pour la location de cars en 2014.

Frais de Télécommunication : on va utiliser le marché de la CARPF. On s'est aperçu que nous avons 2 abonnements (Orange et SFR) pour la même ligne fixe.

Le total des charges à caractère général est de: 679 202 €

Le personnel, compte 012 : 1 119 661 €

C'est bien ce que nous vous avons expliqué lors du DOB les charges de personnel représentaient 60 % aujourd'hui elles représentent 53 %.

Nous avons annoncé que sur la période des 3 ans on essaierait d'atteindre les 50%, en sachant que la moyenne nationale est de 46%.

Nous avons déjà diminué de 7% sans licencier personne.

Nous avons profité de 2 mutations d'agents, la secrétaire du service technique a rejoint la Mairie et occupe un poste à l'accueil.

Avec moins de personnel on ouvre aussi le samedi matin.

Le personnel extérieur augmente, ça concerne la police intercommunale et le Relai Assistante Maternelle (RAM).

Il a fallu renouer avec la police intercommunale car les factures de septembre, octobre, novembre et décembre 2013 étaient impayées, nous les avons réglées en 2014.

Au cours du premier semestre 2015, il y aura le débat sur l'armement de la police intercommunale.

Les emplois d'insertion : La commune a embauché un contrat d'avenir au Service Technique. Nous avons une participation de l'Etat qui vient atténuer la rémunération.

La somme inscrite au budget destinée à la rémunération des apprentis est divisée par 3. Monsieur le Maire explique que les salaires des apprentis coûtent cher à la commune, qu'il est préférable d'embaucher des contrats d'avenir.

On a encore une apprentie sur un poste d'ATSEM.

Le fonds de péréquation, 0 en 2014.

Une partie va revenir sur la ligne budgétaire loi SRU.

Pour les 50 000 € vous avez la réponse puisque vous en avez parlé dans votre journal.

Le calcul sur le personnel a été fait en incluant une modification du régime indemnitaire, de manière à ce que la répartition soit vraiment transparente, et que les postes à responsabilité soient mieux rémunérés. Ce régime indemnitaire progresse pour 98% du personnel, il passe en Comité Technique du Centre Interdépartemental de Gestion le 28 avril et sera voté en Conseil Municipal ultérieurement.

Madame BULLE demande si les 28 818 € de l'article 6718 concernent les pénalités de la ZAC ?

Monsieur le Maire répond que la ZAC n'existe pas.

Monsieur BARONI dit que l'article 6718 est un article réservé aux imprévus.

Les subventions de La Caisse des Ecoles, du CCAS et des associations sont reconduites. Il n'y aura pas de détail lors de cette séance, car un groupe de travail va être organisé avec les associations pour ventiler les 28 600 € prévus.

Le total des dépenses est de 2 098 663 €.

C'est le chapitre 012 qui nous permet de diminuer le budget

Les Recettes : 2 091 591 € + 7 072 € de report soit 2 098 663 €

On y retrouve, les assurances qui remboursent la commune pour assurer le salaire en cas de maladie des agents.

50 000 € en 2014, on ne prévoit que 23 000 € en 2015.

Madame GRENEAU dit que 23 591 € c'est pour équilibrer, car c'est précis.

Antennes téléphoniques : un contrat de 2003, renégocié en 2012. Nous percevons 20 000 €, ce montant ne semble pas correspondre à nos attentes, compte tenu du nombre plus important d'opérateurs.

Redevance périscolaire : C'est un document officiel qui nous donne le montant pour l'année.

Contributions directes : les taux d'imposition fixés par la mairie n'augmenteront pas. La légère augmentation est due à l'effet mécanique de l'augmentation des bases..

Ce n'est pas nous qui le maîtrisons.

Madame GRENEAU dit que des personnes risquent de nous reprocher l'augmentation des impôts. Il faudra leur dire que les taux de la commune sont inchangés.

Monsieur le Maire dit que c'est ce nous avons expliqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

La dotation de solidarité à hauteur de 137 500 € risque d'être supprimée l'an prochain, c'est la dernière année que nous la percevrons.

Frais bancaire : les intérêts sont payés sur le fonctionnement, le capital sur l'investissement.

La dotation forfaitaire va diminuer de 60 000 € cette année.

Total des recettes : 2 091 591 €

Résultat reporté de 7 072 € ce qui équilibre le budget.

Les investissements :

Le total d'investissement est de 722 770 €.

Autres terrains : 74 400 €.

Madame BULLE veut savoir ce que comprennent les 74 400 €, et ce que veut dire « autres terrains » ?

Monsieur BARONI explique que c'est un compte générique. Celui-ci concerne les agencements et aménagements.

Monsieur le Maire explique que le budget d'investissement est prévisionnel et qu'il faut le prendre dans son ensemble.

Il présente les différents projets d'investissement envisagés :

*La Tranche 4 de l'Eglise Saint Aquilin, pour laquelle le conseil Municipal a déjà délibéré.

*Le réaménagement de la salle du conseil (Fenêtres, murs, plafond, sol)

*L'Aménagement de l'avenue Charles de Gaulle (reprise des 2 embranchements des Tournelles), la partie la plus dégradée.

*Le Club House du stade

*Mise aux normes du chauffage de l'église

*Allée du cimetière

*Travaux de voirie sur la rue Ambroise Jacquin

*Eclairage public : mettre en place des candélabres qui n'existent plus. Passer sur un système de LED.

*Chemins ruraux (barrières et clefs) : un point a été fait avec Monsieur SEYNHAEVE.

Des tonnes et des tonnes d'ordure ont été débarrassées. Un projet de loi est en cours au Sénat sur les chemins ruraux.

*Mise en place de la Vidéo surveillance

*Reprise de tombes

*Massif au stade : Travaux reportés car l'entreprise VIAVERT a déposé le bilan.

Une concertation avec les fontenaysiens sera organisée quand nous aurons les devis pour les futurs projets. et on ne peut rien engager tant que le budget n'est pas voté.

C'est un budget qui a pour ambition de rattraper un certain nombre de retards.

Les projets démarrés mi 2015 finiront début 2016.

Il était prévu de lisser ces investissements sur 3 ans.

Le seuil d'alerte c'est quand une commune a 10 ans pour rembourser ses investissements.

La commune de Fontenay-en-Parisis est à 4 ans aujourd'hui pour rembourser nos investissements, nous avons décidé d'emprunter 150 000 €.

Nous aurions souhaité voter le budget fin janvier mais la commune et la trésorerie ont perdu du temps pour sortir les comptes.

Madame BULLE pense qu'emprunter 150 000 € lui paraît peu.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être prudent car nous allons perdre beaucoup de recettes en fonctionnement.

Nous continuerons l'an prochain sur cette politique d'investissement.

Les travaux se feront plus rapidement car nous avons des marchés.

Il ne faut pas se retrouver dans le rouge.

Total des dépenses : 922 770 €

Pour équilibrer les dépenses des investissements :

L'article 21538 du chapitre 041 pour un montant de 78 000 € va être remonté dans le chapitre 21 suite à une erreur de saisie.

Les recettes : 727 478 € + 195 292 € de report soit 922 770 €

On a la capacité d'emprunter 150 000 €. On le fera si on en a besoin. On va utiliser la masse financière qui ne nous rapporte rien sur le compte. Autant sortir ces liquidités.

Monsieur le Maire rappelle qui faut être prudent et surtout faire les opérations qu'on a promis de faire. Il ne s'agit pas de l'écrire sur un papier.

Les compétences optionnelles ne seront peut-être pas gardées par la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Les recettes comprennent la FCTVA de N-2, le report, les taxes et les subventions attendues comme le contrat départemental, les Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) etc...

C'est le travail des élus et de la Secrétaire des Mairie d'aller trouver le plus de subventions possible.

Les charges en investissement représentent 922 700 € – 122 000 € de capital à rembourser, soit 800 700 €

Une convention a été signée par l'ancienne municipalité avec le syndicat du CROULT. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 50% environ

Le budget de l'assainissement servira à reprendre les tuyaux en sous-sol avant de faire les travaux de voirie en surface.

Une deuxième partie ira dans le projet pharaonique de la rue des Tournelles. On ne peut pas se lancer dans 1 000 000 € de travaux. Une tranche sera commencée.

Avant de commencer ces travaux, il faut que les riverains soient prêts à se raccorder.

Le solde positif est de 250 048.18 €, et Monsieur BARONI propose au Conseil Municipal de reconduire ce budget en 2015.

Madame GRENEAU dit que la commune en a besoin.

Monsieur le maire dit que la commune n'aura pas 250 000 € à dépenser tous les ans, et que c'est la raison pour laquelle les tranches de travaux seront de 100 000 €.

Monsieur BARONI soumet la délibération au vote :

Le Budget Primitif 2015 de la commune est approuvé à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions
--

Délibération n° 2015/ 013 : Approbation du Budget Primitif 2015

Assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 comme suit :

Total Budget Primitif : 281 742.11 €

Dépense et recettes de fonctionnement : 31 693.93 €

Dépenses et recettes d'investissement : 250 048.18 €

Le Budget Primitif 2015 du budget Assainissement est approuvé à l'UNANIMITE.

Monsieur BARONI propose de reconduire les taux des taxes locales 2014 sur 2015.

Délibération n° 2015/014 : Vote des Taxes Locales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu des éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015, soit :

- Taxe d'Habitation : 12.46%
- Foncier Bâti : 18.70%
- Foncier non Bâti : 59.39%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des Finances.

Pour 2014, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.8%
Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9%

Et CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Les taux des taxes locales sont approuvés à l'UNANIMITE
--

Monsieur le Maire expose que la commune a aujourd'hui un tableau des effectifs, mais il n'existe pas de poste vacant d'Agent Administratif de 2^e classe.
C'est la raison pour laquelle il souhaite créer ce poste en cas de départ d'un agent, pour qu'il y ait un recouvrement.
La commune ne sera pas obligée d'attendre le départ de l'agent pour le remplacer.

Délibération n° 2015/015 : Création d'un poste d'Agent Administratif de 2^e classe.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant qu'il n'y a pas dans le tableau des effectifs de poste vacant d'agent administratif de 2^e classe de 35 heures, il serait souhaitable de procéder à la création de ce poste, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant les statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération suivante :

La création d'un poste vacant d'agent administratif de 2^e classe est approuvée à l'UNANIMITE
--

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Question diverse

Sachant que l'AMETIF rencontre des problèmes de mise à disposition de médecins, la commune a-t-elle remplacé par un autre comité les services de médecine de prévention ?

Monsieur le Maire expose que l'AMETIF rencontre des problèmes. Ils nous ont écrit pour nous dire qu'ils ne pouvaient plus assurer ce service et nous a dirigés vers d'autres structures.

Nous sommes en attente de réponses ;

Par ailleurs, le CIG n'est plus en capacité de prendre notre commune, car ils sont en manque de médecins également.

La solution serait de contractualiser avec un médecin agréé par la Préfecture.

Selon la loi du ministre Emmanuel MACRON, il est prévu de simplifier la visite médicale. Aujourd'hui la visite médicale, pourtant obligatoire, n'est réalisée que dans 15% des cas. Cette loi sera revue au premier semestre 2015.

En attendant pour les agents les plus exposés on va contractualiser avec un médecin agréé.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h40.

Fontenay-en-Parisis, le vendredi 20 mars 2015

Le Maire,
Roland PY